

Une dame espagnole, envoya elle aussi, 10 000 francs, ne mettant à son offrande que la condition de rester inconnue. Le roi des Belges adressait, de son côté, 50 000 francs; le roi de Sardaigne faisait tailler dans les Alpes les deux superbes monolithes qui décorent l'entrée de la grande nef, tandis que Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, offrait les quatre colonnes d'albâtre qui soutiennent le baldaquin de l'autel principal. Enfin, l'empereur de Russie fit cadeau des deux autels en malachite que l'on admire aux deux extrémités de la basilique restaurée.



SAINT-PIERRE ET LE VATICAN

grand ennemi de l'Église dans les temps modernes, nous voulons dire la Franc-Maçonnerie. Le 13 mars 1825, Léon XII publiait des Lettres apostoliques contre ces Sociétés ténébreuses qui, sous un prétexte qu'elles ne songent même plus à cacher, n'ont d'autre lien que la haine de Dieu et d'autre but que l'anéantissement de la religion catholique.

Rappelant les avertissements et les condamnations portées dès 1738 contre les Sociétés secrètes par Clément XII et par Benoît XIV en 1751,

Plût à Dieu, disait ensuite Léon XII, que ceux qui avaient alors la direction des affaires publiques

Près de deux millions avaient ainsi été recueillis, grâce au zèle de Léon XII; mais, quel que fût son désir d'achever une telle entreprise, il dut laisser à ses successeurs le soin de la continuer. Ce ne fut qu'en 1840 que Grégoire XVI a consacré la nef transversale, et, en 1854, le pape Pie IX put enfin voir s'achever cette œuvre gigantesque.

Les solennités du jubilé universel, les sollicitudes que causait au Pape la reconstruction de Saint-Paul-hors-les-murs, n'absorbaient pas tellement son esprit qu'il ne songeât à prémunir les fidèles contre le plus

eussent tenu quelque compte de ces avertissements et de ces décrets! Plût à Dieu que, reconnaissant dans les Pontifes romains les gardiens vigilants du vrai péril des empires, les princes eussent employé leur puissance à détruire les sectes dont les desseins pestilentiels leur étaient dévoilés par le Saint-Siège! Dès ce temps-là, ils en auraient fini avec elles. Mais, par suite de la fraude des sectaires, ou par suite des imprudentes convictions des princes qui ne voulaient pas voir le danger des sectes maçonniques, il en naquit d'autres en grand nombre, plus scélérates et plus audacieuses.

Il parut alors que celle des *carbonari* les contenait toutes dans son sein. En Italie, elle passait pour la principale. Divisée en plusieurs rameaux et sous des noms différents, elle se prit à attaquer la religion catholique et tout autre pouvoir légitime.

Le pape Pie VII, de sainte mémoire, les condamna par la Bulle *Ecclesiam a Jesu Christo*, du 13 septembre 1821, à cause des serments impies imposés à tous les affiliés, à cause du but occulte poursuivi par des chefs plus impies et plus audacieux encore.

Après avoir indiqué ainsi les condamnations portées par ses prédécesseurs, Léon XII mentionnait spécialement une branche nouvelle de la secte scélérate et qui avait pris

le nom d'*universitaire*, du milieu même où elle recrutait ses adhérents.

Ces maîtres, qui pensent plus à pervertir qu'à instruire, disait le Pape, non seulement initient leurs élèves dans les mystères de cette secte qu'on peut bien appeler mystères d'iniquité, mais encore ils forment ces jeunes gens à toutes sortes de scélératesses.

De là vient que les sectes, depuis qu'elles ont été tolérées, ont allumé le flambeau de la rébellion.....

De là proviennent les maux atroces qui rongent



LA VILLA MÉDICIS

l'Église et que Nous ne pouvons rappeler sans douleurs et sans larmes. On a secoué toute honte; on attaque les dogmes et les préceptes les plus saints, on lui enlève sa dignité, et l'on renverse et l'on détruit ce peu de calme et de tranquillité dont l'Église auroit bien le droit de jouir.

Qu'on ne croie pas que tous ces maux et d'autres que Nous laissons en arrière soient imputés à tort et calomnieusement à ces sectes secrètes. Les livres sur la religion et la chose publique, que ces sectaires n'ont pas craint d'écrire, dans lesquels ils raillent le pouvoir, blasphèment la Majesté, dans lesquels ils vont disant que le Christ est ou un scandale ou une sottise, enseignant souvent qu'il n'y a pas de Dieu et que l'âme de l'homme finit avec le corps; les règles et les statuts avec lesquels ils expliquent leurs desseins et leurs institutions déclarent ouver-

tement qu'il faut leur attribuer tous les délits déjà mentionnés, et ceux qui tendent à renverser les principats légitimes et à détruire l'Église jusque dans ses fondemens. Il faut aussi tenir pour certain et indubitable que ces sectes, quoique diverses de nom, néanmoins sont unies entre elles par un lien coupable de conseils les plus impurs.

Nous jugeons donc qu'il est de Notre devoir de condamner de nouveau ces sectes secrètes, et de le faire de telle manière que personne ne puisse se vanter de n'être pas compris dans Notre sentence apostolique, et, avec un tel prétexte, de se croire le droit d'induire en erreur les hommes imprudens ou d'un esprit plus foible.

En conséquence, après avoir pris le conseil de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, et encore de Notre propre mouve-

ment, et après une mûre délibération, Nous condamnons, par les présentes Lettres, toutes Sociétés secrètes, tant celles qui existent que celles qui, peut-être après se formeront, et qui se proposent les crimes que nous avons signalés contre l'Église et les suprêmes autorités civiles, quel que soit le nom dont ces sectes s'appellent; nous les prohibons à perpétuité sous les mêmes peines contenues dans les Lettres de Nos prédécesseurs, déjà rapportées dans la présente constitution, et que Nous confirmons expressément..... Spécialement Nous condamnons en tout et Nous déclarons vain le serment des sectaires comme une vraie impiété et une vraie scélératesse.....

Puis, s'adressant aux évêques de tous les pays, le Pape les conjure d'éclairer leurs fidèles et de les mettre en garde contre les séductions, les fraudes et les trames des sectaires.

Enfin, se tournant, avant de finir, vers les princes tout aussi menacés que l'Église elle-même, il les adjure par ces paroles pathétiques.

Autant que Nous le pouvons, ô Nos chers fils les princes catholiques, Nous vous demandons votre aide, à vous que Nous chérissons d'un amour singulier et vraiment paternel et Nous vous rappelons que toute autorité civile est bien chancelante quand on a ébranlé celle de Dieu!.....

Hélas! qui l'ignore? les princes, même chrétiens, fermèrent l'oreille à ces conseils. Abusés jusqu'à l'aveuglement, ils s'engagèrent eux-mêmes dans ces ténébreuses Sociétés.

On vit les héritiers des trônes de l'Europe, non seulement affiliés aux loges, mais choisis pour en être les grands orientés! Et ils acceptaient, par vanité peut-être, peut-être par peur, ces rôles de dupes!

N'avons-nous pas vu nous-mêmes, et dans notre temps, leurs gouvernements en arriver à cette folie de déclarer sur le même pied de l'égalité ces Sociétés scélérates et la Société de Saint-Vincent de Paul? (1)

Aussi Léon XII pouvait-il s'écrier devant des intimes et dans l'amertume de son cœur: « Nous avons averti les princes et les princes ont dormi; Nous avons averti leurs ministres et les ministres n'ont pas veillé! »

(1) Circulaire de M. de Persigny aux préfets, du 16 octobre 1861.

V. ENCORE LA HAQUENÉE DE NAPLES — NOUVELLES PROTESTATIONS DE LÉON XII — MORT D'ÉLISA BONAPARTE — MORT DE LOUIS XVIII — CHARLES X SACRÉ A REIMS — FÊTES DONNÉES A ROME A CETTE OCCASION — MGR DE QUÉLEN A ROME

En cette même année 1825, nous voyons reparaître cette éternelle question de la haquenée et du tribut toujours réclamé au roi de Naples, toujours promis et jamais accordé. Le 9 avril, M. le baron de Damas, ministre des Affaires étrangères, fut chargé par l'ambassadeur de Naples, M. de Fuscaldo, d'intervenir afin d'obtenir le règlement définitif de cette affaire. L'arrivée de François I^{er} au trône des Deux-Siciles cette même année donnait à cette question une opportunité nouvelle.

Dans sa dépêche, M. de Damas semble faire bon marché des droits de l'Église sur Naples: « Ces prétentions du Saint-Siège, disait-il, remontent au temps où il en avait sur la plupart des couronnes ». Mais, ajoutait-il, « le cours des siècles les a fait tomber en désuétude. L'indépendance du trône est devenue la plus sûre garantie de la prospérité des États et même de la religion ».

Cette façon d'envisager des droits séculaires, reposant sur des traités, semble surprenante sous la plume d'un homme d'État qui, deux lignes plus bas, déclare partager sur cette question « purement politique » les vues et les opinions du gouvernement pontifical.

Consalvi n'avait pas entendu l'affaire ainsi quand, peu auparavant, il avait signé avec M. de Médici un traité maintenant tous les droits du Saint-Siège. Au reste, ces droits, un Pape ne peut s'en dessaisir, et lorsqu'il monte sur le trône, il s'engage par serment à défendre, fût-ce au péril de sa vie, les prérogatives du Saint-Siège. Souverain électif, il ne lui est donc pas loisible d'abandonner des droits qu'il est chargé de transmettre intacts à son successeur.

Aussi, dans un Consistoire tenu le jour de la Saint-Pierre (29 juin 1825), Léon XII, après avoir rappelé que Clément IV, né à

Troyes et, par conséquent, Français, avait stipulé avec Charles, frère de saint Louis, un traité régulier, et que, depuis lors, tous les Papes avaient joui de ces droits ou bien les avaient hautement revendiqués, il protestait contre le mauvais vouloir de la cour de Naples. Puis il ajoutait:

« Ce que nous faisons, nos successeurs le feront à leur tour avec les mêmes sentiments de respect pour la foi jurée et dans les mêmes termes d'amour, de regret et d'espérance. »

Un jour viendra où les successeurs de François I^{er} regretteront d'avoir si longtemps contristé le cœur du Père commun des fidèles et s'efforceront, mais trop tard, de réparer leurs torts.

Quelques jours après, une autre princesse qui, elle aussi, avait pour sa part contribué aux amertumes du Saint-Siège, Élisabeth Bonaparte, épouse du prince Camille Borghèse, s'éteignait à Rome, sans avoir jamais eu à se plaindre du gouvernement auquel elle et les siens avaient fait tant de mal.

En France, une autre tête couronnée venait aussi de disparaître. Louis XVIII, après avoir connu toutes les vicissitudes des choses humaines, laissait à son frère Charles X son trône avec la lourde charge de tirer la France des précipices où la poussaient les flots toujours grossissants de l'impiété.

Le sacre du roi avait eu lieu à Reims le 26 mai 1825. Le Pape voulut que Rome s'associât à l'allégresse de la France et il encouragea le duc de Laval à presser les préparatifs d'une fête magnifique qui fut donnée à cette occasion dans la villa Médicis, le 19 juin.

Champollion, aidé par son plus brillant élève, M. Challamel, et par M^{sr} Tosta, eut l'idée originale de dresser dans la galerie de la villa habitée par les artistes que la France entretient à Rome un obélisque en papier transparent. Sur les quatre faces, il dessina en caractères hiéroglyphiques les raisons de cette solennité.

Nous donnons à la page suivante la

reproduction du dessin qu'en fit alors M. Challamel et qui se trouve dans l'ouvrage d'Artaud de Montor.

Par une attention délicate pour M^{sr} de Quélen, archevêque de Paris, qui, après le sacre du roi, s'était rendu à Rome; le Pape voulut que l'on préparât sur le fronton du fort Saint-Ange une illumination magnifique: « Monseigneur, lui avait-il dit gracieusement, vous quittez Reims; vous en avez admiré la cathédrale, nous avons voulu vous la montrer encore. Nous en avons donné Nous-même une gravure, pour que les artistes ne négligeassent aucun détail. »

Un incident assez malencontreux se produisit. Le soir des illuminations, on avait conduit M^{sr} de Quélen chez M. l'abbé Ferrucci, son agent en cour de Rome. Celui-ci demeurait sur les bords du Tibre; mais, de ses appartements, il était impossible de voir l'illumination. Les coups de canon annonçant le feu définitif allaient se faire entendre, quand on s'aperçut de ce contre-temps.

Que faire?

Comment l'archevêque, attendu dans un palais en face du château Saint-Ange, pourrait-il n'être pas accusé de peu d'empressement à reconnaître les attentions de Léon XII?

Malgré l'heure avancée, malgré les flots du peuple qu'il fallait fendre pour arriver encore à temps, deux coureurs de l'ambassade, vêtus des couleurs de Montmorency, s'avancèrent, tenant des torches allumées et criant au milieu de la foule: *Scusino, signori, l'arcivescovo di Parigi!* (Excusez-nous, Messieurs, c'est l'archevêque de Paris!).

Un grand gaillard, qu'on aurait pu supposer à son air le moins disposé à se déranger, se mit à crier à son tour: *Gran Parigi!* et tous, sans trop savoir pourquoi, répétèrent ce mot qui, comme un talisman, fit ouvrir les rangs pressés de cette foule qui n'aime guère être dérangée en pareille occurrence.

L'archevêque, dans sa voiture, saluant à droite et à gauche, put ainsi parvenir

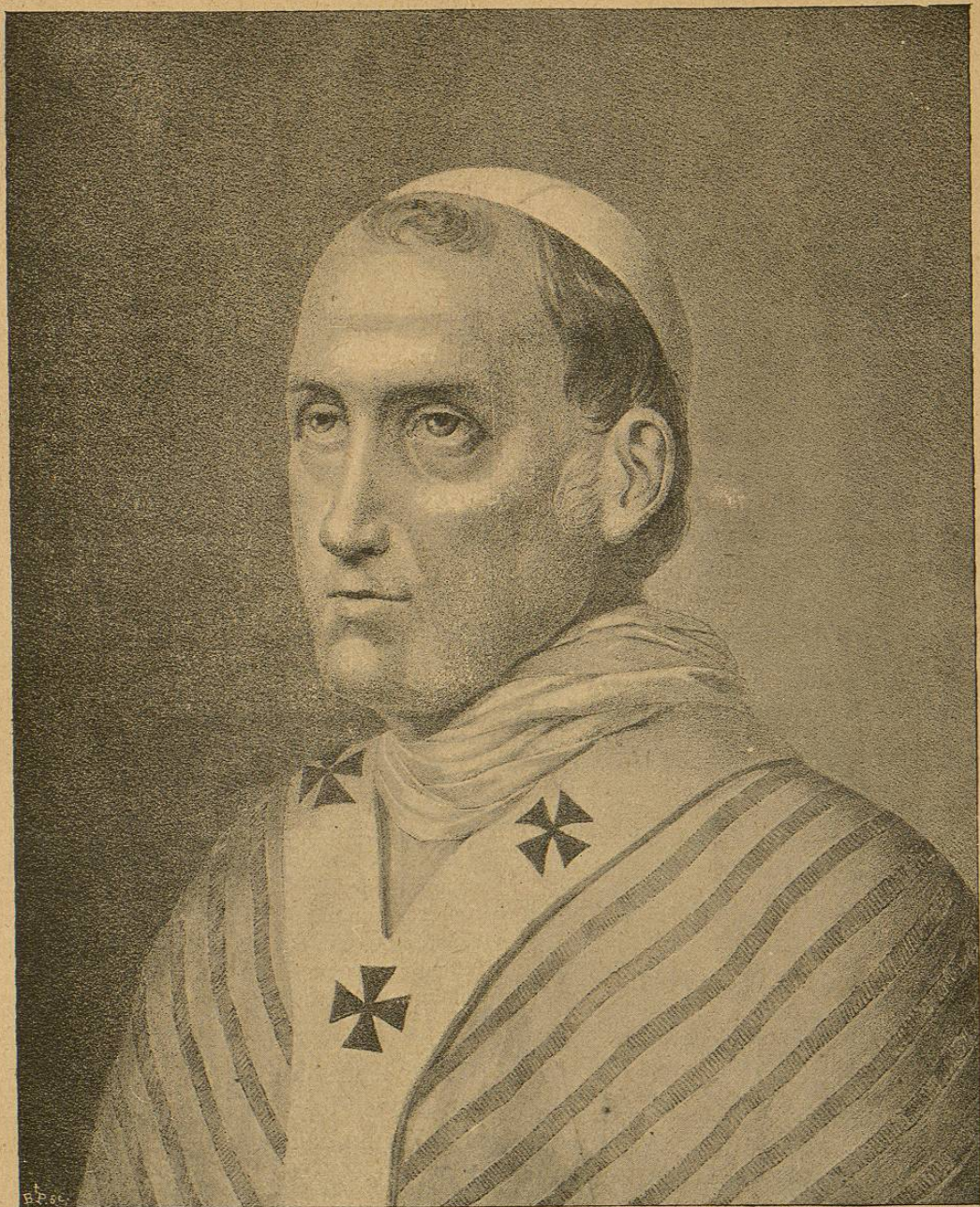
<p>A LA BONNE FORTUNE DU ROI DU PEUPLE FIDÈLE SEIGNEUR DU MONDE</p> <p>CHARLES X</p> <p>ENFANT DE LA REGION DES LIS SEIGNEUR DES CHEFS DE LA RACE DE BOURBON SEIGNEUR TROIS FOIS GRACEUX A ROME SOUS LE PONTIFICAT DU SUPRÊME HIERARQUE SA SAINTETÉ</p> <p>LÉON XII TOUJOURS VIVANT</p>	<p>QU'UNE VIE HEUREUSE DURABLE ET TRANQUILLE SOIT ACCORDEE A CELUI QUE LE DOMINATEUR DES ZONES DE L'UNIVERS A APPROUVE AU ROYAL REJON DU SEIGNEUR DU MONDE</p> <p>HENRY LE TROIS FOIS GRAND AUTROYAL PERE D'UN ROYAL FILS GRAND PAR SES VICTOIRES AU ROI DU PEUPLE FIDÈLE</p> <p>CHARLES X</p> <p>ENFANT DE LA REGION DES LIS SEIGNEUR DU MONDE DE LA RACE BOURBON TOUJOURS VIVANT</p>	<p>A CELUI QUI A REÇU LA PUISSANCE ROYALE A LA PLACE DE SON PRÈRE LE ROI DU PEUPLE FIDÈLE</p> <p>LOUIS XVIII</p> <p>A CELUI QUI A PRIS DE YSUÈME DANS LE TEMPLE DE LA VILLE DE REMS LA PREMIERE ANNEE DE SON REGNE DU MOIS DE MAY LE IV DANS L'ANNEE DU DIRU SAUVEUR MDCCCXXV POUR TOUJOURS</p>	<p>QUE LA PUISSANCE ROYALE SOIT PERPETUEE EN LUI ET EN SES ENFANS POUR TOUJOURS EN LUI QUI EST LE FILS AINE DE L'ÉGLISE PURE QU'IL AIME A FAIT EXECUTER ET ERIGER D'UN CŒUR RECONNAISSANT CET OBÉLISQUE AUX PROPRES TRAUAUX</p> <p>HADRIEN DE MONTMORENCY AIMANT SON ROI POUR TOUJOURS</p>
--	---	---	---

OBÉLISQUE TRANSPARENT AVEC LES SIGNES HIÉROGLYPHIQUES ET LEUR TRADUCTION

encore assez tôt pour contempler la cathédrale de Reims tout en feu.

Le lendemain, Léon XII recevait l'archevêque de Paris en audience de congé et lui demanda en riant s'il était content du

peuple de Rome, montrant ainsi qu'il connaissait l'incident de la veille. Mgr de Quélen, touché des attentions du Pape, quitta Rome, ravi de ce qu'il avait vu et entendu.



LÉON XII

ANNIBAL DELLA GENGA

dessiné d'après nature, le jour de son sacre, par F. Dubois, pensionnaire du Roi à l'École des beaux-arts à Rome.